

CONSEIL MUNICIPALSEANCE DU 20 JANVIER 2014

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 10

Secrétaire de séance : Christophe IPPOLITO

Modérateur : Yves DELLMANN

14/1 PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité), 4 voix contre (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité) et 2 abstentions (Nogent avec vous)

Approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération, en prenant en compte les remarques de la Commission d'urbanisme.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois ; mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs et transmise au Préfet.

La présente délibération sera exécutoire à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité et de notification visées ci-dessus ; la date à prendre en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué.

Conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public.

Amendements proposés par M. GILLES :

N°1 : 1 voix pour (Nogent avec vous), 3 abstentions (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville, 29 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité)

N°2 : 2 voix pour (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville), 4 abstentions (Nogent avec vous, Progrès et solidarité), 27 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville)

N°3 : 4 voix pour (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité), 2 abstentions (Nogent avec vous), 27 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville)

N°4 : 2 voix pour (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville), 2 abstentions (Nogent avec vous), 29 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité)

N°5 : 4 voix pour (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité), 3 abstentions (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville), 26 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville)

N°6 : 4 voix pour (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité), 2 abstentions (Nogent avec vous), 27 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville)

N°7 : 3 voix pour (Nogent avec vous, Progrès et solidarité), 3 abstentions (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville), 27 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville)

N°8 : 4 voix pour (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité), 2 abstentions (Nogent avec vous), 27 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville)

N°9 : 4 voix pour (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité), 2 abstentions (Nogent avec vous), 27 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville)

N°10 : 4 voix pour (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité), 3 abstentions (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville), 26 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville)

N°11 : 4 voix pour (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité), 29 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous)

N°12 : 1 voix pour (Nogent avec vous), 3 abstentions (Progrès et solidarité, Ensemble, agissons pour notre ville), 29 voix contre dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous)

N°13 : Unanimité

14/2 DEMANDE DE SUBVENTIONS À L'ADEME ET À LA RÉGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE LA PISCINE DE NOGENT-SUR-MARNE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Adopte le principe de solliciter les aides financières d'aide à la décision de l'ADEME et de la Région pour la réalisation d'un audit énergétique de la piscine.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs aux dossiers de candidature.

14/3 CONVENTION RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX FRANCE TÉLÉCOM EXISTANTS – RUE DU GÉNÉRAL CHANZY (COURBET-STRASBOURG)

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention à passer avec France Télécom relative à l'enfouissement du réseau de télécommunications rue du Général Chanzy (Courbet-Strasbourg),

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention,

14/4 ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE "AUTOLIB' MÉTROPOLE"

Le conseil municipal, à l'unanimité

Adhère au Syndicat mixte « Autolib' Métropole » afin de développer un dispositif de voitures en libre service et d'approuver les statuts dudit Syndicat.

Autorise le Maire, ou son conseiller délégué à accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à l'adhésion audit Syndicat et signer tous actes y afférents.

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation des ses représentants au sein du comité syndical :

Sont candidats :

- Au poste de titulaire : Jean Jacques PASTERNAK
- Au poste de suppléant : Philippe SAHJAU

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombres de votants : 33 dont 5 pouvoirs
- Majorité absolue : 33 dont 5 pouvoirs

Ont obtenu :

- Au poste de titulaire : 33 dont 5 pouvoirs
- Au poste de suppléant : 33 dont 5 pouvoirs

Désigne en qualité de représentants de la Commune appelés à siéger au sein du Comité syndical :

- Au poste de titulaire : Jean Jacques PASTERNAK
- Au poste de suppléant : Philippe SAHJAU

Autorise le paiement de la cotisation de la Commune chaque année au Comité syndical (valeur 2013 : 750 €), cette dernière s'appliquant par station et jusqu'à leur mise en service.

14/5 DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU PARKING "PAUL BERT" SITUÉ 19, RUE PAUL BERT (LOT DE VOLUME N°3000)

Le conseil municipal, Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous), 1 voix contre (Ensemble, agissons pour notre ville) et 2 abstentions (Nogent avec vous) Mme RENOUX ne prend pas part au vote

Déclasse du domaine public communal, au regard de sa désaffectation, de le parking « Paul Bert » situé 19, rue Paul Bert/ 6, rue Brillet (volume 3000) pour le faire passer dans le domaine privé de la Commune.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à ce déclassement.

14/6 SÉJOUR VACANCES DES RETRAITÉS – SAISON 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité

Organise un séjour-vacances de 7 jours / 6 nuits, pour 25, 30 ou 35 personnes retraitées nogentaises, dont la destination est la Grèce pour 2014.

Fixe les participations demandées aux personnes retraitées concernées selon les barèmes ci-annexés.

Accepte l'inscription d'un conjoint (ou concubin) nogentais non retraité, il paiera dans ce cas le tarif maximum sans participation de la Commune (coût réel du voyage).

Dit que les intéressés verseront à l'inscription un acompte de 30 % du montant de la participation, lequel viendra en déduction du montant de celle-ci. Le solde sera exigible 45 jours avant le départ.

Distingue deux formes d'annulation, exprimées obligatoirement par écrit, qui feront l'objet de procédures différentes :

- Annulation avant l'engagement de frais par l'agence de voyage : remboursement de la totalité de la somme versée sans constituer de dossier d'annulation si des participants en liste d'attente peuvent remplacer la personne qui souhaite annuler son voyage.

- Annulation après l'engagement de frais par l'agence de voyage : la constitution d'un dossier d'annulation auprès de l'assureur du voyage sera obligatoire. Dans ce cas, les remboursements, seront effectués à la Ville par l'agence organisatrice du voyage selon leurs conditions générales de vente. Dès réception, la Ville remboursera les intéressés dans les mêmes proportions.

Dit que les conditions de participation à ce voyage ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 24 janvier 2011, relative aux conditions de participation aux sorties et voyages, sauf concernant les conditions d'annulation et de remboursement (point 8 et 9), qui ont été définies à l'article 5.

14/7 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « ALLO SERVICE FAMILLE »

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention tri-annuelle à passer avec l'Association « Allo Service Familles » fixant les engagements de la Ville et de l'Association et les modalités de contrôle des activités de l'Association par la Ville.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et tout document y afférant.

14/8 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INSEP, L'INSPECTION ACADÉMIQUE, LE COLLÈGE / LYCÉE BRANLY ET LA COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la Convention de partenariat entre l'INSEP, la Ville, le collège/lycée Branly et l'Inspection Académique, à compter du 14 janvier jusqu'au 13 mai 2014.

Approuve la prise en charge du transport des scolaires et des seniors pour un montant de 2075,60€.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la Convention de partenariat entre l'INSEP, la Ville, le collège/lycée Branly et l'Inspection Académique.

14/9 MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU PORT POUR L'ANNÉE 2014

Le conseil municipal, par 32 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité, Nogent avec vous), et 1 abstention (Ensemble, agissons pour notre ville)

TYPE DE CONTRATS PAR PERIODES	Categories	A	A'	B	C	D	E	F	G	Bateaux Hôtels
	Longueur	- de 5,99	6 à 7,99	8 à 9,99	10 à 11,99	12 à 14,99	15 à 16,99	17 à 19,99	20 à 25 m	
	Largeur	2,75 m	3 m	3,30 m	3,85 m	4,40 m	4,80 m	5 m	5,20 m	
JOURNALIERS										
Janvier à Mars	€ TTC	10,20	12,20	15,30	20,40	24,40	28,50	30,55	32,60	56,00
Octobre à Décembre	€ HT	8,49	10,18	12,73	16,97	20,37	23,76	25,46	27,16	46,68
Avril – Mai	€ TTC	11,20	13,20	16,30	22,40	28,50	30,55	32,60	34,60	82,50
Septembre	€ HT	9,34	11,03	13,58	18,67	23,76	25,46	27,16	28,85	68,74
Juin – Juillet	€ TTC	12,20	14,25	17,30	24,40	30,55	32,60	33,60	35,60	105,90
Août	€ HT	10,18	11,88	14,43	20,37	25,46	27,16	28,01	29,70	88,26
MENSUELS										
Janvier à Mars	€ TTC	162,90	203,70	254,60	366,60	478,60	509,20	570,30	600,85	1 222,10
Octobre à Décembre	€ HT	135,79	169,73	212,17	305,52	398,87	424,33	475,25	500,71	1 018,39
Avril à	€ TTC	193,50	244,40	305,50	427,70	560,10	590,70	611,00	631,40	1 731,30
Septembre	€ HT	161,25	203,68	254,60	356,44	466,76	492,22	509,20	526,17	1 442,73
ANNUELS										
Janvier à Décembre	€ TTC	1 833,10	2 291,40	2 953,30	4 073,60	4 786,45	5 295,65	5 479,00	5 804,85	17 312,70
	€ HT	1 527,59	1 909,49	2 461,12	3 394,65	3 988,71	4 413,04	4 565,80	4 837,37	14 427,26

Approuve, conformément à l'avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Port de Nogent sur Marne, la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2014 :

14/10 AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS DESTINÉES AU MUSÉE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise, le cas échéant, Monsieur le Maire de Nogent-sur-Marne, à solliciter de l'Etat et de la Région, dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées, des subventions au meilleur taux pour l'acquisition d'œuvres ou d'objets d'art pour l'enrichissement des collections du musée municipal.

14/11 DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA RÉALISATION DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT À LA VISITE DE L'EXPOSITION « 7 ARTISTES DANS LA GRANDE GUERRE »

Le conseil municipal, à l'unanimité

Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles relative au document d'accompagnement à la visite de l'exposition « 7 artistes dans la Grande Guerre ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à demander cette subvention et à signer tout acte relatif à ce dossier.

14/12 ADOPTION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE LA PISCINE ET DE LA SALLE DE SPORT

Le conseil municipal, par 32 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité, Nogent avec vous), et 1 abstention (Ensemble, agissons pour notre ville)

Adopte le nouveau règlement intérieur de la piscine.

Adopte le nouveau règlement intérieur de la salle de remise en forme.

14/13 ADHÉSION DES COMMUNES DU BLANC-MESNIL, DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES ET DE CHARENTON LE PONT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Le conseil municipal, à l'unanimité

Emet un avis favorable à l'adhésion des Communes du Blanc-Mesnil, de Villeneuve-Saint-Georges et de Charenton-le-Pont au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

14/14 MODIFICATION DES STATUTS DU SIGEIF

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (Sigeif) annexés à la présente délibération.

14/15 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N° 13-410 du 27 novembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Mille et un chemins domiciliée 64 bis rue de Chaminy à Fontaines (71150) pour 8 séances de contes à la bibliothèque municipale, le prix de ces prestations étant de 1 100 € TTC.

N° 13-411 du 28 novembre 2013 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance d'un montant de 950 € proposée par la compagnie AXA France IARD sise 313 Terrasses de l'Arche à Nanterre (92727), pour la réfection du dortoir du 1^{er} étage de l'école Leonard de Vinci (peinture et remplacement de quelques dalles de faux-plafond), dégradé par une fuite provenant du toit terrasse.

N° 13-412 du 28 novembre 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association France Alzheimer Val de Marne pour la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau de 17 m² situé 4 rue du Mal Vaillant à Nogent-sur-Marne, l'association s'acquittant du paiement d'un forfait de charges trimestriel de 70 €.

N° 13-413 du 28 novembre 2013 : PASSATION d'un marché avec la société S.A.C.P.A. sise Domaine de Rabat à Pinderes (47700) pour le ramassage d'animaux morts ou errants sur le territoire de la Commune avec mise en fourrière animale, arrêté au montant annuel forfaitaire de 15 955,53 € HT.

N° 13-414 du 29 novembre 2013 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire à passer pour un logement situé 47 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne, d'une superficie de 121 m², moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 175 €.

N° 13-415 du 29 novembre 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Topoline domiciliée 5-9 rue Anquetil à Nogent-sur-Marne pour le prêt à titre gracieux de jeux du 26 au 30 août 2014 et l'animation de 7 séances de jeux de société à la bibliothèque municipale, le prix de ces prestations étant fixé à 310 € TTC.

N° 13-416 du 2 décembre 2013 : PASSATION d'un marché avec la société ELYSÉE RÉCEPTIONS sise 67 rue Lafayette à Fontenay-Trésigny (77610) pour la fourniture de repas destinés aux Nogentais âgés de 65 ans et plus, au Pavillon Baltard, le 4 février 2013, le prix unitaire par repas étant fixé à 38,03 € HT.

N° 13-417 du 3 décembre 2013 : PASSATION d'un marché de fourniture et services de téléphonie mobile avec la société ORANGE sise 27 rue Juliette Savar à Créteil (94000), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 40 000 € HT.

N° 13-418 du 4 décembre 2013 : PASSATION d'un marché de prestations de téléphonie fixe pour les bâtiments communaux, arrêté selon les modalités suivantes :

- société ORANGE sise 27 rue Juliette Savar à Créteil (94000)

lot n°1 : boucles locales numériques et analogiques / communications vers numéros spéciaux / communications de débordement

montant maximum annuel de commandes : 100 000 € HT

lot n°3 : abonnements numéros spéciaux et communications entrantes associées
montant maximum annuel de commandes : 20 000 € HT

- société COMPLETEL SAS sise Tour Ariane 5 place de la Pyramide 92088 La Défense

lot n°2 : communications sortantes vers local, voisinage, national, international, GSM

montant maximum annuel de commandes : 100 000 € HT

N° 13-419 du 9 décembre 2013 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société CSD MOE sise 52 rue Hailleret à Paris (75012) - pour la mise à niveau de la sécurité du Pavillon Baltard - actant du changement d'adresse de la société, de la suppression d'une mission prévue au marché d'un montant de 3 270 € HT et de l'ajout, à la demande de la Commission Départementale d'Incendie et de Secours, d'une mission de coordination SSI d'un montant de 4 850 € HT, soit une plus-value finale de 1 580 € HT, portant le marché de base à 28 830 € HT (+5,80%).

N° 13-420 du 9 décembre 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Altaïr domiciliée 2 route de Capdeville à Carcans (33121) pour l'organisation, le 10 janvier 2014, d'une animation « disc jockey, musique générale » à l'occasion de la cérémonie des vœux au personnel, le prix de cette prestation étant de 680 € TTC.

N° 13-421 du 9 décembre 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Les Restaurants du Cœur pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne, destiné au stockage de denrées alimentaires.

N° 13-422 du 10 décembre 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association AZRIR domiciliée 16 rue du Révérend-Père Aubry à Fontenay-sous-Bois (94120) pour l'organisation de deux représentations du cirque Alea le 12 janvier 2014, à l'occasion de la cérémonie des vœux aux Nogentais, le prix de cette prestation étant de 9 345 € TTC.

N° 13-423 du 10 décembre 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Happy Studio domiciliée 5, rue Saint Quentin à Nogent-sur-Marne mettant à sa disposition à titre gratuit la scène du Pavillon Baltard aux fins de présentation d'un petit spectacle de danse en prélude au spectacle offert aux Nogentais pour la cérémonie des vœux le 12 janvier 2014.

N° 13-424 du 11 décembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Le varan sort domiciliée 17 rue Jean-François Marmontel à Thiais (94320), pour la présentation du spectacle « *Fanfan et Marco* » à la bibliothèque municipale le 4 avril 2014, le prix de cette prestation étant de 700 € TTC.

N° 13-425 du 12 décembre 2013 : PASSATION d'un marché avec la société VISUEL VOX sise 14 rue Charles V à Paris (75004) pour des prestations de prise de sténotypie des séances du Conseil municipal, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 18 000 € HT.

N° 13-426 du 12 décembre 2013 : PASSATION d'un marché avec la société PARKEON sise 100 avenue de Suffren à Paris (75015) pour des prestations d'entretien et de maintenance préventive et corrective du matériel de péage installé dans le parking du RER A et des travaux de modernisation, arrêté selon les modalités suivantes :

- montant des prestations d'entretien par période de quatre mois fixé à 3 160 € HT
- montant des commandes de travaux neufs par période de quatre mois fixé à 16 000 € HT.

N° 13-427 du 12 décembre 2013 : PASSATION d'un marché avec la société INGENIA sise 5 rue du Marais à Montreuil (93100) pour la fourniture de mobilier urbain, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 85 000 € HT.

N° 13-428 du 13 décembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Muséâtre domiciliée 40 rue des Batignolles à Paris (75017) pour une représentation à la bibliothèque municipale le 7 février 2014, du spectacle « *Conversations : le bureau de poste de la rue Dupin* », le prix de cette prestation étant de 1 200 € TTC.

N° 13-429 du 16 décembre 2013 : ANNULÉ

N° 13-430 du 17 décembre 2013 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par la MAIF d'un montant de 771,20 € en réparation du préjudice subi par la Commune, le 3 septembre 2013, du fait de la dégradation par son assuré d'un potelet anti-stationnement situé sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

N° 13-431 du 19 décembre 2013 : PASSATION d'un avenant n°1 au contrat d'assurance « Responsabilité Civile » de la Commune conclu avec la société AREAS actant d'une majoration de la cotisation annuelle de 5 % au 1^{er} janvier 2014.

N° 13-432 du 19 décembre 2013 : PASSATION d'un avenant n°1 au contrat d'assurance « Dommages aux Biens » de la Commune conclu avec la société AREAS actant d'une majoration de la cotisation annuelle de 17 % au 1^{er} janvier 2014.

N° 13-433 du 23 décembre 2013 : DÉSIGNATION de Me Vanessa Ceccato, avocate domiciliée 1 avenue de Lattre de Tassigny à Nogent-sur-Marne, pour assurer des permanences juridiques gratuites spécialisées en droit des étrangers au Point d'Accès au Droit.

N° 13-434 du 23 décembre 2013 : RÉALISATION d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne d'Île de France d'un montant de 1 500 000 € destiné au financement des investissements de l'exercice budgétaire 2013.

N° 13-435 du 26 décembre 2013 : PASSATION d'un avenant n°7 prorogeant d'une durée d'un an la convention conclue le 25 novembre 2008 avec l'association La Halte Fontenaysienne pour la mise à disposition de divers locaux situés 7 rue de Châteaudun à Nogent-sur-Marne.

N° 13-436 du 31 décembre 2013 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché conclu avec Dalkia - pour l'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire – actant de la suppression d'un site, du changement d'indice de révision du prix du gaz et de la modification des horaires et température de deux espaces.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 10